



GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Assemblée générale

Sète, le 26 janvier 2013

Membres présents :

Conseil d'administration : BACHET Frédéric, CABARET Jean, CANTOU Michel, COTTALORDA Jean-Michel, CULIOLI Jean-Michel, FRANCOUR Patrice, HARMELIN Jean-Georges, LELONG Patrick, QUIGNARD Jean-Pierre, RANCHER Jacques, ROBERT Philippe, RUITTON Sandrine.

Membres actifs : ANDRE Marc, ASTRUCH Patrick, BAILLY Nicolas, BARNABE Gilbert, BERGERE Hervé, BERTRAND Frédéric, BONHOMME François, CASALTA Bérange, DAUFRESNE Tanguy, FALLOURD Sophie, FLEIHT Patrick, GALY Jean-Louis, GIORDANO Louis, GLEIZES Geneviève, HARMELIN-VIVIEN Mireille, JOMARD Chantal, JULLIAN Eric, LE DIREAC'H Laurence, LEGUAY Emmanuel, LENFANT Philippe, LOUISY Patrick, MELLON Capucine, MORI Alain, MOUTON Patrick, NOUGUIER Nicolas, PASTOR Jérémy, PAYROT Jérôme, SARAGONI Gilles, VICENTE Nardo.

Membres postulants : BEAU Florent, DAVID Romain, LAFFON Jean-François, LAPINSKI Matthieu, THIRIET Pierre.

Membres excusés (avec 26 pouvoirs) :

Conseil d'administration : BINCHE Jean-Louis.

Membres actifs : BARCELO Alain, BIGOT Adrien, BODILIS Pascaline, BOURJEA Jérôme, CHARBONNEL Éric, CHAUVÉ Michel, CLOZZA Marine, CLUA Éric, COUTE Alain, COURSIER-FOURNIAL Peggy, DALIAS Nicolas, DAUFRESNE Martin, DURIEUX Éric, DUHAPPART Evelyne, ENNAJI Ianis, ESPOSITO Gilles, FOULQUIE Mathieu, GANTEAUME Anne, GARCIA Daniel, GILLES Pierre, GOARANT Cyrille, GOUTTENOIRE Thierry, HIREL Nicolas, KARA Hichem, LEFEVRE Claude, LEYDET Anthony, MARTINIER-ROUGÉ Gaby, MONESTIEZ Pascal, MOUSSA Myriam, MUSARD Olivier, PEREZ Thierry, PERSONNIC Sébastien, PFLEGER Camille, RAUBY Thibault, RETORE Catherine, REVERET Claude, ROBERT Nicolas, ROUANET Elodie, SOURBES Francis, SYGUT Angélique, TAQUET Marc, VALLETTE Philippe, VALLON Raymond, VIOLETTE Hervé, WAGNER Marylène.

Membres correspondants : ASAF Ariel, HAVAKIS Yannis, RENONES-PEREZ Olga, TUNESI Leonardo.

Membre postulant : DI FRANCO Antonio.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Philippe ROBERT, Président du GEM, remercie François BONHOMME, Directeur de la Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral à Sète qui nous accueille aujourd'hui et Michel CANTOU pour l'organisation logistique de la réunion du Conseil d'Administration et de cette journée.

Il souhaite à chacun, en son nom et de la part du Conseil d'Administration une belle année 2013 pleine de passion marine et sous-marine.

Le GEM dédie cette Assemblée Générale à Albert FALCO qui nous a quitté en avril 2012, un homme très investi dans la protection de la mer qui a notamment apporté son soutien au moratoire pour le mérrou et pour la création du Parc national des Calanques.

Nouveaux membres

Nous rappelons que les postulants doivent être parrainés par un membre du Conseil d'Administration. Les candidatures, lettre de motivation et *Curriculum vitae*, doivent parvenir au secrétariat du GEM avant le 30 novembre afin de pouvoir être examinées le Conseil d'Administration.

Nous avons le plaisir d'accueillir cette année 6 nouveaux membres :

- Florent BEAU, Observatoire marin SIVOM du littoral des Maures, Cavalaire,
- Romain DAVID, Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale, Marseille,
- Antonio DI FRANCO, laboratoire ECOMERS, Université de Nice-Sophia Antipolis,
- Matthieu LAPINSKI, Université Montpellier 2,
- Jean-François LAFFON, Conseil Général des Pyrénées-Orientales,
- Pierre THIRIET, laboratoire ECOMERS, Université de Nice-Sophia Antipolis.

Membre correspondant : Ariel ASAF, EcoOcean, Marine Research and Education, Israël.

Changement de statut correspondant – actif : Paolo GUIDETTI.

RAPPORT MORAL

Le GEM compte actuellement 120 membres actifs et 19 membres correspondants.

Les missions de recensement sont en général confiées au GEM à la demande des Aires Marines Protégées. Nous y effectuons ainsi des missions régulières avec une périodicité de 2 ou 3 ans. Cette année, quatre missions étaient prévues, mais certaines ont dû être reportées ou annulées à cause de conditions météorologiques particulièrement défavorables. Les responsables scientifiques des missions en présenteront les principaux résultats.

En complément du site internet www.gemlemerou.org, le bulletin *Marginatus* (placé sous la responsabilité de Patrick MOUTON avec le concours de Jean-Michel COTTALORDA et de l'Université de Nice) est le vecteur de la diffusion des actions du GEM, de sa reconnaissance et de sa cohésion. Le numéro 12 comporte, comme l'année dernière, un poster central consacré au cinq espèces de mérour méditerranéens.

Cette année en particulier, beaucoup d'énergie a été consacrée à la préparation du projet de statut de protection des mérour et du corb qui sera proposé pour succéder au moratoire actuel qui se termine le 31 décembre 2013.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier F. BACHET présente le rapport financier de l'année écoulée (ci-joint). Les recettes 2012 s'élèvent à 6 100,00 € et les dépenses à 7 062,04 €. Le bilan financier est déficitaire de 962,04 € sur l'exercice de l'année 2012 dû au report de paiement des missions à Monaco et Scandola. Le solde général de l'association s'élève à 22 205,69 € au 01/01/2013.

Le président félicite le trésorier pour cette gestion efficace des comptes et remercie également les membres du Conseil d'Administration pour leur implication dans les différentes tâches qui leur ont été confiées.

Le montant de la cotisation reste fixé à 10 €. Il est décidé que le GEM n'établira pas de reçu fiscal pour déduction d'impôt : la cotisation, dont le montant est volontairement symbolique, ne doit pas être une source de travail et de coûts supplémentaires pour l'association.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

- Missions et programmes de recherche 2012

Inventaire de la population de mérour dans les eaux de la Principauté de Monaco.

Responsables scientifiques : P. FRANCOUR et J.M. COTTALORDA

Convention de partenariat et logistique : Service Environnement de la Principauté

Date : 23 - 26 novembre, initialement prévue en septembre et reportée deux fois.

Il s'agit de la 5^{ème} mission dans cette zone très artificialisée sur les 2,5 km de linéaire côtier et présentant des habitats très intéressants.

Lors des deux premières missions, en 1995 et 1997, moins de 20 mérous avaient été recensés, puis d'autres sites ont été explorés en 2006 et 2009 révélant une forte augmentation du nombre de mérous (respectivement 83 et 109). En 2012, en explorant les mêmes sites, 78 mérous seulement ont été recensés, avec une taille moyenne inférieure. Le décalage de la mission dans le temps (novembre au lieu de septembre), avec une baisse de la température, peut expliquer cette diminution des effectifs. 13 corbs seulement ont été recensés.

Discussion : J.G. HARMELIN : *entre 1997 et 2012, les mesures de protection ont été accrues et de nouveaux habitats ont été créés.* P. FRANCOUR : *avec la mise en place de la grande digue, il y a eu une augmentation très importante des enrochements et un profond remaniement des fonds.*

M. CANTOU : *la majorité des mérous se trouvent au dessus de 20 m de profondeur, on pourrait faire intervenir les apnéistes.* Ph. ROBERT : *lors de cette mission, il y avait 8 ou 9 plongeurs GEM accompagnés par les plongeurs du Service Environnement. Lors des missions précédentes, il n'y avait pas d'apnéistes et, d'une manière générale, on essaye d'appliquer un protocole identique d'une mission à l'autre, mais il est possible d'intégrer les apnéistes lors des prochaines missions si c'est opportun.* M. CANTOU : *apnéistes + plongeurs constituent un dispositif validé par le GEM, leur travail est complémentaire et les observations des apnéistes peuvent être importantes surtout lorsque la température est basse.* Ph. LENFANT : *ce sont des moyens complémentaires mais on ne peut effectuer des comparaisons que lorsque les protocoles sont identiques.*

P. FRANCOUR : *le site présente une topographie spéciale avec de nombreuses anfractuosités de grande taille. La mission a été maintenue malgré la baisse de température et nous avons proposé au Service Environnement d'explorer régulièrement tous les 3 mois un site pour évaluer l'influence de la température.*

J.M. CULIOLI : *il y a une forte pression de pêcheur à la ligne. Il faudrait enquêter auprès de ces pêcheurs car avec des leurres appropriés il peut y avoir de nombreuses captures.*

J.G. HARMELIN : *il n'y a eut que 13 corbs de recensés ; a-t'on échantillonné sous la grande digue ?* J.M. COTTALORDA : *cette zone a été échantillonnée, résultat 0 corb et 0 mérou.*

Ph. ROBERT : *cette mission est importante sur le plan emblématique mais également sur le plan financier, elle permet d'apporter des ressources très utiles au GEM grâce à l'équipe de Nice.*

Mission sur le littoral des Maures

Convention de partenariat SIVOM Littoral des Maures / GEM.

Responsable scientifique : J.M. COTTALORDA

Logistique et sécurité: SIVOM Littoral des Maures.

Date : 28 – 30 septembre 2012.

Il s'agit de la deuxième mission d'inventaire des mérous sur des sites connus de plongée sous-marine, au sein de la zone Natura 2000 "Corniche Varoise" dont le SIVOM assure la gestion.

Un total de 46 mérous ont été observés, 5 par les apnéistes et 41 par les plongeurs autonomes. Le recensement de 2010 était de 58 mérous. Les tailles sont comprises entre 6 cm et 1 m. Il faut souligner la relative abondance des mérous de petite taille.

Discussion : B. CASALTA : *des apnéistes sont retournés sur les sites une semaine après la mission et ils ont pu observer d'autres petits mérous.*

Ph. ROBERT : *quel est le statut de protection de la zone ?* B. CASALTA : *c'est un site Natura 2000 sans statut de protection particulière.*

Ph. LENFANT : *quel est le comportement des juvéniles ?* M. ANDRE : *cette zone ne bénéficie d'aucune mesure de protection et c'est une zone importante pour les juvéniles de différentes espèces de poissons dont les mérous. Nous avons mis au point une méthode reliant la distance d'approche et la taille des juvéniles. Ils sont curieux et peu farouches et risquent d'être capturés facilement par les pêcheurs à la ligne.* J.G. HARMELIN : *la relation entre le statut de protection d'une zone donnée et la présence de juvéniles est difficile à mettre en évidence car il y a des différences entre les lieux de reproduction et de recrutement qui dépendent, selon les espèces de la durée des phases larvaires, des durées de vie pélagique.* B. CASALTA : *nous avons un projet de cantonnement de pêche au Cap Camara pour 2014, nous y ferons un suivi scientifique.* J.M. CULIOLI : *le recrutement des juvéniles présente des aspects cycliques, par exemple en 2003, nous avons de très nombreux juvéniles de mérou partout au nord-ouest de la Sardaigne, puis plus aucun les années suivantes. La courantologie*

joue probablement un rôle primordial.

P. LOUISY : lorsqu'un endroit semble favorable au recrutement et s'il est en lien avec une structure administrative comme le SIVOM, il faut faire de la sensibilisation pédagogique avec des panneaux par exemple, pour « protéger la zone ». Ph. ROBERT : les gestionnaires peuvent solliciter le GEM qui rassemble des compétences diverses et peut disposer de photos, panneaux ... Les organisateurs des missions ne doivent pas oublier de préciser dans leur rapport le statut de réglementation de la zone étudiée (type de pêche autorisée/interdite, date d'application). H. BERGERE : outre le statut, il faut préciser les règles de surveillance effective. S. FALLOURD : le GEM peut-il réaliser un petit prospectus montrant à quoi ressemble un juvénile de mérrou, son habitat, son mode de vie ? Ph. ROBERT : on envisage de refaire le feuillet rigide réalisé en 2006 en le ciblant davantage mérrou. P. LOUISY : quels seront les moyens de diffusion ? M. CANTOU : avec Voile de Neptune, nous avons réalisé un éco-guide qui a été diffusé par « Côté Pêche ». F. BERTRAND : le Conseil Régional peut financer ce type de document. J.M. COTTALORDA : dans Marginatus, nous avons déjà réalisé un encart sur les juvéniles de mérrou avec fiche de signalement et contacts qui permet de récupérer l'information.

G. BARNABE : lors des missions, serait-il possible de relever les paramètres environnementaux comme la température ou la salinité qui peuvent être utilisés lors de l'exploitation des résultats ? J.G. HARMELIN : la température est systématiquement relevée lors de chaque plongée et on dispose, en outre, dans de nombreuses AMP et à Monaco d'enregistreurs en continu.

F. BONHOMME : pour les suivis à long terme, il serait bon de standardiser les comptes rendus de mission et de regrouper les résultats dans une base de données. R. DAVID propose de gérer cette base. N. BAILLY : les données du GEM pourraient être intégrées dans Fish Base. J.M. CULIOLI a commencé avec les données de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio. P. FRANCOUR a commencé la compilation des données méditerranéennes. P. LOUISY : l'idéal est d'avoir 2 bases de données, une pour les résultats bruts standardisés et une autre pour les rapports, les synthèses, la bibliographie.

Suivi des peuplements de mérrou brun et de corb de l'île de Porquerolles

Convention de partenariat PNPC / GEM.

Initialement prévue en octobre, cette mission a dû être reportée deux fois puis annulée à cause des conditions météorologiques. Après accord avec le PNPC, elle sera effectuée en juin 2013.

Mission de recensement des corbs dans la Réserve naturelle de Scandola

Responsable scientifique : M. HARMELIN-VIVIEN

Date : 26 juillet – 3 août 2012.

Organisation : J.M. COTTALORDA et J.M. DOMINICI.

Les comptages ont été réalisés dans des zones situées à l'intérieur de la réserve intégrale, dans la réserve partielle et hors réserve sur des habitats comparables, herbier de posidonie et roches. L'étude des densités de peuplement en corb montre l'influence incontestable du statut de protection : 62% des corbs sont dans la réserve intégrale (toute forme de pêche interdite), 35% dans la réserve partielle (pêches de loisir, y compris chasse sous-marine, interdites) et 3% hors réserve. Des comptages avaient déjà été réalisés en 1983 et montraient des résultats comparables : pratiquement aucun corb hors réserve et une densité beaucoup plus importante dans la réserve intégrale. J.M. DOMINICI a surpris un chasseur à la limite de la réserve avec une ceinture pleine de corbs de 25 cm.

Discussion : *P. MOUTON : quelle est la taille du plus petit corb observé lors de cette mission ? J.G. HARMELIN : 15 cm. On ne trouve dans les relevés que des corbs de taille supérieure à 15 cm, les plus petits sont rares et sont signalés dans l'herbier de posidonie. Plusieurs corbs de 4 à 10 cm ont été observés, de nuit, dans les enrochements à Banyuls.*

J.M. CULIOLI : nous avons compilé les données d'observations et les captures de pêche des corbs à l'intérieur des AMP et hors AMP, ces analyses donnent les mêmes constatations qu'à Scandola. Elles étayeront nos demandes pour le moratoire.

P. FRANCOUR : des pêches expérimentales ont permis de capturer de nombreux corbs à l'intérieur du Cantonnement de pêche du Cap Roux et un seul, petit, à l'extérieur.

M. HARMELIN-VIVIEN : le corb vit en famille rassemblant plusieurs individus. La nuit, la famille se disperse pour pratiquer ses activités de chasse alors que le jour, ils se rassemblent, somnolent et sont donc plus visibles et fragilisés.

- Médias et communication**Marginatus**

Ph. ROBERT remercie tous ceux qui ont œuvré pour la rédaction et l'édition du *Marginatus* n° 12. Comme l'année dernière, ce numéro est un 8 pages avec l'inclusion d'un nouveau poster qui est également disponible en tant que poster seul. Cette année encore, il représente un bel outil de communication pour le GEM.

Le tirage est de 3 000 exemplaires ; tous les numéros sont disponibles sur le site en version PDF.

Malgré les efforts de tous, il n'a pu être disponible qu'à la fin de l'année nous devons trouver un autre dispositif pour que les destinataires institutionnels reçoivent la version papier avant les vacances d'été.

P. FRANCOUR propose un nouveau protocole pour *Marginatus* et le Site Web du GEM :

- fin janvier - Assemblée générale du GEM
- 15 février - Tous : envoi à J.M. COTTALORDA d'un titre d'article avec 4 lignes de description
 - CA : classement des propositions d'articles avec priorité (1 : haute ; 3 : plus faible)
- mi-mars - Comité de rédaction (4-5 personnes) ; 1 journée : sélection des articles, configuration d'une pré-maquette en 4 ou 8 pages (6 + 2 « poster »)
 - Définition texte, longueur, auteur
 - Si trop d'articles, publication directement sur le site web
 - Soumission pour avis de la pré-maquette au CA
- fin mars - Envoi des demandes d'articles sélectionnés aux auteurs, avec précision sur la longueur (signes/page) ; dead-line : fin avril, donc 1 mois ; pas de dead-line pour les articles site web
- mai - Relecture et lissage par Patrick Mouton qui assure le "chemin de fer" de la publication, c'est à dire son sommaire, la place des articles et leur longueur.
 - Relecture par le comité de lecture
- juin - Mise en page de la maquette par J.M. COTTALORDA.

P. MOUTON approuve cette proposition. La confection du « chemin de fer » est le travail le plus important, il permet de hiérarchiser les informations en fonction de l'importance qu'on veut leur donner. Une fois les « boîtes » définies et calibrées, il n'y a plus qu'à les remplir, la mise en page finale est grandement facilitée.

Médias

Le GEM a été présent sur les antennes radio (France Bleue Provence, France Culture, Radio France) ainsi que lors de conférences ou manifestations. Ph. ROBERT rappelle que nous pouvons mettre à disposition de la documentation pour ceux qui ont des stands dans les différents salons en relation avec les activités du GEM. Il ne s'agit pas de distribuer *Marginatus* de façon systématique, mais de le proposer à ceux qui intéressent au sujet.

Produits de diffusion

Ph. ROBERT remercie S. PERSONNIC qui s'est chargé de la réalisation, de la gestion et de la distribution de vêtements marqués GEM (Tee-shirts, polos, vestes, polaires...).

L'écharpe a été rééditée, elle est disponible auprès du secrétariat ainsi que les clés USB personnalisées GEM.

A la demande de R. VALLON, Laurence Le DIREACH procède à la lecture du poème "Grossesse de la mer" de Jacques Lacarrière

Délire d'écumes folie d'embruns	Délires d'écumes folie d'embruns	Fleur de l'abîme et sœur des flots
Noce de l'abîme et de l'humain	Remous de houle et de courant	Remous de mousse et de sable
Délire d'embruns folie d'écumes	Tourbillon de mousse et de sable	Tourbillon de courant et de houle
La vague épouse le rivage	Les vents échevellent les vagues	S'apprêtent dans le sein des eaux
L'oursin s'uni avec le sable	Les vagues embroussaillent les algues	L'infante des joies avenir
Le crabe affole l'anémone	S'apprêtent dans le sein des eaux	Aurore et rires du nouveau monde.
Le poulpe enflamme les coraux	Le corps de celle qui doit surgir	
La seiche courtise l'astéride		

PROGRAMME 2013**- Missions et programmes de recherche****Programme des missions 2013**

- Porquerolles : responsable scientifique **S. RUITTON**
Date : 3 jours en juin
8 plongeurs + 4 apnéistes.
- Réserve marine des Bouches de Bonifacio : responsable scientifique **J.M. CULIOLI**
8 à 10 jours fin juillet – début août
6 plongeurs, 4 apnéistes.
- La Ciotat : responsable scientifique **J.M. COTTALORDA**
3 jours en septembre
8 plongeurs, 4 apnéistes.
- Parc national des Calanques : responsable scientifique **S. RUITTON**
en septembre - octobre
- Monaco : missions ponctuelles courtes
- Aresquiers ? (à confirmer) : responsable scientifique **F. BONHOMME**

F. BACHET rappelle que la convention GEM – Parc national de Port-Cros arrive à échéance cette année et qu'il faut la renouveler pour la période 2014 – 2016.

- Règlement et sécurité

L'arrêté d'application faisant suite au décret 2011-45 du 11 janvier 2011 (Journal Officiel le 13/01/2011) relatif procédures d'intervention en milieu hyperbare mention B "techniques, sciences et autres interventions" est paru au J. O. du 15 novembre 2012.

Principaux points à retenir :

- utilisation de l'ordinateur autorisée
- utilisation de l'oxygène pur autorisée pour les paliers de 0 et 6 m
- utilisation de mélanges gazeux autorisée (recycleur refusé)
- liaison obligatoire entre les intervenants : plongée en palanquée (plongeurs "à vue") ou liaison surface-plongeur (sonore ?) dans le cas de plongeur isolé pour une profondeur maximale de 20 m
- au maximum 2 plongées par jour, 3 heures maxi d'immersion
- bouteille de sécurité équipée de 2 détendeurs indépendants.
- documents : feuille de plongée, procédure et protocole de sécurité sont disponibles sur le site du GEM, les deux décrets et la fiche d'évacuation seront ajoutés.

Points en suspens :

- entrée en vigueur : 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet 2013
- devenir des anciens CAH classe I B et II B
- un arrêté de formation est en cours, il stipulera les compétences nécessaires pour les niveaux 0, I et II.
- le renouvellement, actuellement de 10 ans, doit passer à 5 ans avec éventuellement des épreuves théoriques et pratiques
- la réforme de la visite médicale sera incluse dans la réforme générale de la médecine du travail.

Pour l'apnée, il n'y a rien de nouveau, il n'en est pas fait mention dans le décret. L'INPP a obtenu la création d'un groupe de travail sur l'apnée professionnelle. M. CANTOU et Ph. ROBERT en font partie.

Pour les non titulaires d'un CAH, il était possible d'obtenir une autorisation temporaire plongée "autorisation de participation à un chantier subaquatique à vocation culturelle ou scientifique" auprès de la Commission de Dérogation Hyperbare. Cette autorisation n'est actuellement plus gérée par la DRASSM et aucune autre structure ne semble habilitée à le faire. En cas de besoin, il nous a été conseillé d'envoyer les demandes au "Responsable de la commission de dérogation hyperbare" à la DRASSM en Recommandé avec Accusé de Réception, sans espérer de réponse.

Pour les plongeurs étrangers, il existe un diplôme européen de plongeur scientifique, mais il n'est pas reconnu par la France ; il convient alors de faire une demande d'autorisation temporaire de plongée.

- Moratoires mérous / corbs

Rappel du statut actuel

Le mérou brun figure dans les annexes III (espèces protégées) des conventions de Berne et de Barcelone, il est classé "espèce en danger" par l'IUCN.

Il est règlementé en France par deux moratoires :

- Côtes méditerranéennes continentales : la pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine du mérou brun - *Epinephelus marginatus* - sont interdites sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée continentale du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2013 (Arrêté n° 1140 du 17 décembre 2007).
- Corse : La pêche sous-marine des espèces suivantes est interdite dans l'ensemble des eaux territoriales au large de la Corse jusqu'au 31 Décembre 2013 (Arrêté n° 323/2004/DRAM du 13 décembre 2004 et Arrêté n° 2012352-0003 du 17 décembre 2012) : *Epinephelus marginatus* (Linnaeus, 1758) / Mérou brun ; *Epinephelus costae* (Valenciennes, 1828) / Badèche ; *Epinephelus caninus* (Valenciennes, 1843) / Mérou gris ; *Polyprion americanus* (Schneider, 1801) / Cernier ; *Mycteroperca rubra* (Bloch, 1793) / Mérou royal.

Le corb figure dans les annexes III (espèces protégées) des conventions de Berne et de Barcelone, il est classé « espèce vulnérable » par l'IUCN.

Propositions de gestion du GEM

		Mérous	Corb
France continentale	Pêche de loisir	Interdite	Interdite
	Pêche professionnelle	Autorisée sauf pêche à l'hameçon	Autorisée
Corse	Pêche de loisir	Interdite	Interdite
	Pêche professionnelle	Autorisée	Autorisée
Pour une durée de 10 ans			

Nouvelle procédure décisionnaire

Une nouvelle procédure de gouvernance pour la gestion de la zone littorale vient d'être mise en place : la plupart des décisions prises feront désormais l'objet d'une concertation assez large au sein du Conseil maritime de façade de Méditerranée (CMFM). Lors de sa session du 11 décembre 2012, le Conseil maritime de façade a entériné la création d'une Commission spécialisée "mérou/corb". Cette commission "mérou/corb" aura pour mission de présenter au CMFM, avant le 1er décembre 2013, des propositions relatives aux modalités de prorogation de l'encadrement de la pêche du mérou, ainsi que des propositions éventuelles pour un nouvel encadrement de la pêche du corb.

Cette commission, en cours de validation, comprend en plus des membres permanents du Conseil*, des membres extérieurs : les représentants des AMPs (Parc National des Calanques, Office de l'Environnement de la Corse, Réserve Naturelle de Scandola, Parc Marin de la Côte bleue, Réserve Naturelle de Banyuls) et le GEM.

Une ou deux réunions de cette commission sont prévues, la première en mars à Marseille. Son objectif est de dégager un consensus entre tous les participants et ses résultats, même s'il n'y a pas de consensus, sont transmis au CMFM qui transforme cela en texte réglementaire.

Le GEM pourrait éventuellement être invité à la réunion du Conseil maritime de façade.

Le GEM sera représenté à la commission par 4 personnes au maximum, il devra présenter une synthèse scientifique sur l'évolution des populations des mérous (toutes espèces) et du corb et un argumentaire sur l'importance de la préservation de ces espèces.

* Membres du Conseil maritime de façade : agence des aires marines protégées, comité régional des pêches PACA, comité régional des pêches Languedoc Roussillon, comité régional des pêches Corse, WWF, U Marinu, fédération française d'études et de sports sous-marins, fédération nautique de pêche sportive en apnée, fédération française de pêche maritime, fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, conseil scientifique régional du patrimoine naturel PACA, conseil scientifique régional du patrimoine naturel Languedoc Roussillon, conseil scientifique régional du patrimoine naturel Corse, parc national de Port Cros

QUESTIONS DIVERSES

Fish Base

N. BAILLY signale la capture d'un *Epinephelus marginatus* en Manche orientale en juin 2011 : Mahé K., M.L. Cochard, J.C. Quéro, K. Sevin, N. Bailly, A. Tetard, 2012 - First record of *Epinephelus marginatus* (Serranidae: Epinephelinae) in the eastern English Channel. *Cybium*, **36** (3) : 485-486.

Il souhaite que le GEM devienne le référent mérrou pour la Méditerranée dans Fish Base ; ce serait pour le GEM une dimension très valorisante. Il a mis à jour l'Aquamap avec les données du GEM. La bibliographie est également en train d'être mise à jour. Merci d'envoyer vos références sur *E. marginatus* avec PDF si possible.

N. BAILLY propose de mettre le logo du GEM sur la page de *E. marginatus* dans Fish Base.

Pour la FAO, le nom vernaculaire est "Mérrou noir", si on veut le remplacer officiellement par "Mérrou brun", il faut en faire la demande à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ou au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Site Internet

P. FRANCOUR demande à nouveau qu'on lui envoie des informations pour faire vivre le site, il n'en a reçu qu'une seule en 2012. Merci d'envoyer également à P. FRANCOUR ou P. BODILIS les références d'articles scientifiques ou pas, accompagnés du PDF si possible, sur les mérrous et le corb.

Nous devons réfléchir à la langue de travail du site. Le GEM a la légitimité pour être la référence internationale pour *E. marginatus*, ce qui implique l'utilisation de la langue anglaise. Sur 10 ans le site a reçu 10 000 visites dont 36% venant de France, pour augmenter les connections, les articles, majoritairement en version PDF, vont être transformés pour être détectés par les moteurs de recherche.

Le GEM est toujours présent sur le site d'Aquanaute, avec des données anciennes, nous devons leur demander à nouveau de fermer cette rubrique.

IMPAC 3

Le 3^{ème} congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC 3) sera organisé à Marseille et en Corse du 21 au 27 octobre 2013. Nous envisageons de profiter de cette manifestation pour diffuser largement le prochain numéro de *Marginatus* (version bilingue) avec un historique des activités du GEM et la mise à jour des anciennes données. Ce sera un appui pour le moratoire, une source d'informations et de données pour les gestionnaires d'AMP.

R. DAVID : il y a un grand manque de données de suivi à long terme mises à part les études du GEM mais elles sont mal exploitées et mal diffusées, des communications de synthèse seraient bienvenues à IMPAC 3. S. RUITTON fera le point sur les recensements effectués dans le Parc National de Port-Cros.

Nodavirus

J.G. HARMELIN fait le point sur l'épidémie.

En 2011, de fortes mortalités de mérrous bruns, *E. marginatus*, et badèches, *E. costae* ont été signalées en Algérie et aux Baléares : Kara H., L. Chaoui, R. Zaidi, C. Deboissésou, M. Baud, L. Bigarré, 2013 - Betanodavirus-associated mortalities of adult wild groupers *Epinephelus marginatus* (L.) and *Epinephelus costae* (S.) in Algeria. *J. Fish Dis.*, in press.

Le responsable est un *Nodavirus* connu pour sévir en aquaculture. Ce phénomène avait déjà été constaté auparavant, 1986 en Lybie, 1999 à Ustica, 2002 en Israël, 2003 en Algérie, 2004 en Turquie ... En 2012, l'est algérien, la Tunisie et la Lybie sont touchées. Les zones atteintes semblent plutôt se situer dans le sud de la Méditerranée mais il est possible qu'elles se déplacent vers le nord, une signalisation, non validée, a été faite par un pêcheur corse.

J. PAYROT : en cas de signalement, on peut faire des prélèvements en relation avec un vétérinaire à condition que le poisson soit très frais. Prélever les yeux et les congeler. Il y a plusieurs types de nodaviruses et l'infection est variable en fonction de la température. L'épidémie peut se transmettre des élevages aquacoles vers les populations sauvages mais aussi emprunter le chemin inverse.

Réédition du guide d'identification des poissons marins de P. LOUISY

A l'occasion de la réédition du guide, P. LOUISY remet à jour les fiches. Merci de lui envoyer d'éventuelles modifications sur la répartition géographique, la systématique, les nouvelles espèces, ... ainsi que des photos.

Vie larvaire

G. BARNABE : la vie larvaire des mérours est encore très mal connue, le GEM ne peut-il pas aider des recherches sur ce sujet par le biais d'une thèse par exemple ? Ph. LENFANT : un projet d'étude sur les post larves dans les AMP est en cours dans le cadre des Programmes LIFE.

La séance est levée à 16 h 45.

**Assemblée générale 2014
à Sète ou Banyuls le samedi 25 janvier 2014.**

Traditionnellement, l'assemblée générale se tient une année sur deux à Carry-le-Rouet.

J.F. LAFFON propose de l'organiser à Banyuls pour profiter de l'anniversaire de la création de la Réserve (40 ans).

Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2013
chèque de 10 € à l'ordre du GEM
conformément aux statuts, ceux qui ne régleront pas leur cotisation 2013 seront considérés comme démissionnaires.

**Merci de vérifier vos coordonnées sur le listing mis à jour lors de cette assemblée
et d'informer le secrétariat de toute modification : plelong@institut-paul-ricard.org**

Pièces jointes : *Bilan financier 2012 ; listing des membres du GEM.*